Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_269-DE

Délibération n° 2025.269

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – Louis FEUVRIER – *Vice-présidents délégués*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_269-DE

Fougères Agglomération **2025.269**

2025.269 - Attractivité économique - Organisation d'un BAFA de territoire en 2026

Fougères Agglomération organisera un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) territorialisé en 2026, selon les modalités organisationnelles suivantes :

- **Organisme de formation** : Comité Régional Bretagne de la Fédération Sportive et Culturelle de France ;
- **Coût :**
  - 275€/stagiaire pour la formation générale ;
  - 250€/stagiaire pour la formation d'approfondissement ;
  - frais de restauration (déjeuner) en sus ;
  - frais de mise à disposition des locaux en sus ;
- **Dates :**
  - formation générale du 14 au 21 février 2026 ;
  - formation d'approfondissement durant la 2ème semaine des vacances d'automne 2026 ;
- **Locaux :** école Odile GAUTRY à Fougères pour la formation générale. La convention de mise à disposition des locaux est jointe en annexe.
- **Public ciblé :**
  - priorisation des agents municipaux et associatifs en poste ;
  - public « jeune », en partenariat avec le Service Info Jeunes ;
- **Effectif :** 30 stagiaires résidant sur le territoire (inscriptions complètes à cette date pour la formation générale – effectif ajustable pour la formation d'approfondissement).

En matière de recettes, il est proposé de solliciter :
- les stagiaires à hauteur de 100 € par session ;
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), au titre du « bonus territoire » ainsi qu'au titre du « Fonds Public et Territoire » ;
- l'Etat (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sport – SDJES) et le Département.

Vu les avis favorables de la commission « Equipements communautaires non culturels » en date des 25 juin 2025 et 12 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **DE FIXER** la participation financière au BAFA DE TERRITOIRE à 100 € par stagiaire par session ;
- **D'APPROUVER** la sollicitation des financeurs ;
- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de locaux à titre temporaire par la Ville de Fougères pour la formation générale ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU